



**Stationnement d'une benne à gravats au 15 rue des Cyprès
du mercredi 31 janvier au vendredi 2 février 2024 inclus,
pour effectuer des travaux abattage d'arbres chez Monsieur DUMONT**

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023/1546 - du 8 décembre 2023 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la Commune pour occupation du domaine public communal en 2024,

Vu la demande d'autorisation faite le jeudi 25 janvier 2024 par M. DUMONT Hubert 15 rue des Cyprès St Pair sur Mer 50380, en vue de stationner une benne à gravats au 15 rue des Cyprès,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux au 15 rue des Cyprès.

ARRETE

Article 1 :

En raison de travaux au 15 rue des Cyprès, M. DUMONT est autorisé à **stationner une benne à gravats sur le domaine public du mercredi 31 janvier au vendredi 2 février 2024 inclus.**

Article 2 :

Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par M. DUMONT

Article 3

Le permissionnaire s'acquittera des redevances calculées en fonction de la surface relevée par des agents assermentés et des tarifs unitaires au m² fixés annuellement par le Conseil Municipal du 08/12/2023 soit la somme de : TRENTE ET UN EUROS ET 50 CTS (**31.50 €**) (**Moins de 15 m² et moins de 4 semaines**)

Article 4 :

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques de la Ville de SAINT-PAIR-SUR-MER
- . M. DUMONT Hubert hubvaldumont@gmail.com

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 25 janvier 2024.

La 1^{ère} adjointe,

Isabelle LE SAINT

